

Le 07 octobre 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS





# Extrait du Registre des délibération du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

### Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Etaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Chaucenne : M. Alain ROSET. Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Grandfontaine: M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), La Chevillotte : M. Pierre DUFAY (suppléant), La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod: M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER, Mamirolle : M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-

Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, Besançon: M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Deluz: M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Franois: M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mamirolle: M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, Miserey-Salines: M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), Montfaucon: M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, Novillars : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

#### 51

# Attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet

## Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

|                 | Date       | Avis      |
|-----------------|------------|-----------|
| Commission n° 7 | 30/08/2024 | Favorable |
| Bureau          | 12/09/2024 | Favorable |

| Inscription  | on budgétaire  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| BP 2024 et PPIF 2024-2028<br>« Aide à l'investissement sportif » | Montant prévu au Budget 2024 : 0 €<br>Montant de l'opération : 100 000 € |  |  |  |
| Sous réserve du vote de la DM2 2024                              |  |  |  |  |

Résumé: Le Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC), association dont l'objectif est de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap, est propriétaire, via un bail emphytéotique d'installations route de Gray.

La particularité du COPC réside dans le fait qu'il s'agit d'une association pour les personnes en situation de handicap ouverte aux personnes valides.

Après avoir construit une nouvelle piscine accessible en 2014, projet accompagné par GBM à hauteur de 125 k€, l'association poursuit son plan de modernisation des installations.

Elle projette l'édification d'un nouveau bâtiment de 200 m² au service de l'ensemble des activités du Centre Croppet à l'année longue et du centre de loisirs durant les vacances scolaires.

Le projet d'un coût global de 1 200 K€ sera financé à hauteur de 550 K€ par la fondation Croppet, les partenaires locaux sont sollicités (Conseil Départemental, CAF du Doubs, Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon).

Il est proposé un appui de 100 K€ par Grand Besançon Métropole.

La Ville de Besançon a accepté la donation en 1974 faite par M<sup>lle</sup> CROPPET, d'une propriété aux Tilleroyes, sous réserve que ce domaine soit mis à disposition d'une association pour l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

L'association du Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC) gère ce centre. Elle a pour mission principale de permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive, mission dans le cadre de laquelle elle est affiliée aux fédérations françaises d'équitation et handisport.

Mais, le Centre Croppet ce n'est pas seulement un acteur sportif, c'est aussi une structure qui développe de nombreuses autres actions avec notamment l'accueil de chantiers d'insertion, l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles du territoire (et plus particulièrement de GBM) ainsi qu'un travail de formation des étudiants en collaboration avec l'U-Sport pour un diplôme universitaire d'équitation adaptée.

S'agissant du chantier d'insertion, la structure est agrée par la Direction Départementale du Travail pour l'accueil de 8 équivalents temps plein en insertion. Ces personnes effectuent des missions en Espaces Verts, petits travaux d'amélioration du bâtiment.

Par ailleurs, elle propose aussi l'organisation de Centres de loisirs lors de chaque période de vacances, en lien avec les disciplines sportives du Centre mais en s'ouvrant également à d'autres activités. Elle bénéficie d'un agrément Jeunesse et sports pour cela et accueille une quarantaine d'enfants par semaine dont des personnes en situation de handicap.

L'ouverture du Centre à tous (valides et non valides) permet de faire de ce lieu un réel espace d'échanges en vue de l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

Les installations du Centre sont relativement importantes et comportent notamment : un centre équestre, un gymnase, une piscine et différentes salles de réunion et bureaux.

Le projet porté par l'association consiste en la déconstruction de l'actuel bâtiment, dont la configuration et l'emplacement ne permettent pas d'envisager sa réhabilitation et la construction d'une nouvelle salle polyvalente de 200 m². Ce bâtiment sera réalisé en ossature bois, isolation en laine de bois avec installation de panneaux photovoltaïques pour une auto-consommation.

Dans le cadre de cette opération, la mise aux normes de la fosse à lisier sera réalisée.

En référence aux activités du Centre Croppet citées ci-dessus, le bâtiment ainsi créé sera au service de l'ensemble de ces actions et principalement, tout au long de l'année pour le suivi des 8 emplois en insertion.

Les espaces construits serviront ainsi de lieu de formation pour ces salariés dans le cadre de parcours personnalisés mais également au suivi social de ceux-ci. Ce volet qui participe au développement économique de la collectivité est particulièrement important et travaillé par les dirigeants du COPC. La « sortie positive » du dispositif passe notamment sur des temps de facilitation de l'accès à l'emploi, sur l'orientation vers des formations complémentaires...

Mais le bâtiment servira également, lors des vacances scolaires à l'accueil du Centre de loisirs en période de vacances ainsi qu'à celui des étudiants de l'université de Franche-Comté engagés dans le cursus du Diplôme Universitaire d'équitation adapté mais aussi à d'autres activités de l'association tout au long de la semaine : chantiers d'insertion, élèves des écoles de GBM en cycle natation...).

Ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir au Centre un public encore plus nombreux issu de l'ensemble du territoire de GBM et cela dans des conditions largement améliorées.

Une seconde tranche sera portée par l'association afin d'édifier une chaufferie bois pour alimenter à la fois les nouveaux locaux mais aussi le bâtiment principal et la piscine. Dans ce cadre, le COPC sollicitera l'aide de la Région Bourgogne Franche Comté.

L'opération est évaluée à un coût total de 1 200 K€ toutes dépenses confondues qui se répartit en :

| Déconstruction                        | 50 000 €    |
|---------------------------------------|-------------|
| Bâtiment                              | 1 050 000 € |
| Honoraires maîtrise d'œuvre et études | 100 000 €   |
| TOTAL                                 | 1 200 000 € |

Le plan de financement est envisagé comme suit :

| Fondation Pierre Croppet                    | 550 000 €   |
|---|-------------|
| Caisse d'Allocations Familiales             | 150 000 €   |
| Conseil Départemental du Doubs              | 300 000 €   |
| Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole | 100 000 €   |
| Ville de Besançon                           | 100 000 €   |
| TOTAL                                       | 1 200 000 € |

Le projet présente un intérêt pour le territoire de Grand Besançon en permettant le développement du Centre Omnisports Pierre Croppet qui joue un rôle majeur dans le sport bisontin, en particulier pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap mais aussi pour l'apprentissage de la natation, la formation universitaire et l'insertion. Il est une suite logique de l'évolution, la modernisation et l'amélioration des conditions d'accueil de l'ensemble des publics fréquentant le Centre, enclenché en 2014 avec la construction d'une nouvelle piscine, projet qui avait reçu le soutien de GBM à hauteur de 125 k€.

Le COPC a depuis longtemps démontré sa capacité à la gestion économe et sécurisée du patrimoine sportif.

Grand Besançon Métropole effectuera le versement en fonction de l'état d'avancement des travaux qui vont débuter à l'automne 2024 et se termineront normalement en juin 2025 :

50 K€ à la signature de la convention annexée à la présente délibération.

50 K€ à la fin des travaux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet de 100 K€ et sur l'échéancier de versement proposé, sous réserve du vote des crédits en Décision modificative.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 106

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Julie CHETTOUH

Conseillère Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon